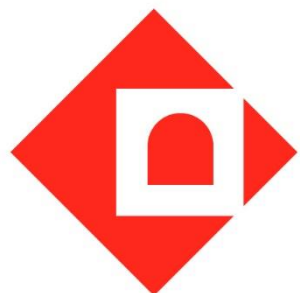


FONDATION



**DU
PATRIMOÏNE**

Appel aux Dons
La Chapelle Bertrand
29 octobre 2021

Nos missions



Sauvegarder
le patrimoine



Permettre
l'accès à la culture pour tous



Développer
l'économie locale



Moulin du Chêne à Vernoux-en-Gâtine

Créer
des emplois



Transmettre
aux générations futures



La Fondation du patrimoine en quelques chiffres

La Fondation a été fondée en **1996**

Aujourd'hui elle compte **700** bénévoles et **75** salariés répartis en **22** délégations régionales

1794 projets ont été réalisés en 2019 grâce au soutien de la Fondation et de ses partenaires

Ainsi, **60 M€** de budget en 2019 ont permis de soutenir **483 M€** de montants de travaux



Une Fondation reconnue d'utilité publique

- Fondée par 13 entreprises dans le cadre de la loi du 2 juillet 1996
- Reconnue d'utilité publique par un décret du 18 avril 1997
- Un chapitre dédié à la Fondation dans le code du patrimoine : partie législative, Livre 1^{er}, titre IV, Chapitre 3 Fondation du patrimoine
- Des dispositions dans le code de l'environnement, le code général des impôts
- Actualité juridique de la Fondation : 3ème loi de finance rectificative pour 2020 du 30 juillet 2020 → élargissement du champ d'application du label

La délégation des Deux-Sèvres

FONDATION



DU PATRIMOINE

Equipe Fdp 79



Didier de Lalande
Délégué **départemental** adjoint
Délégué Agglo 2B



Patrice Juin
Délégué Val de Gâtine

Virginie Marchal
Déléguée Niort Agglo



Gérard Verger
Délégué Club des mécènes



Aurélie Liège
Chargée de mission Fdp



Christelle Maurin
Déléguée CC du Thouarçais



Xavier Brun
Délégué Airvaudais
Val du Thouet



Pierre-André Masteau
Délégué **départemental**
Délégué Cc Parthenay Gâtine



Dominique Boutin Garcia
Déléguée Cc Haut Val de
Sèvres et Cc Mellois en Poitou





Les principaux outils de la Fondation du patrimoine

L'appel aux dons

Pour sauvegarder et restaurer le patrimoine public et associatif



Eglise St Laurent, Parthenay



Château de Javarzay, Chef-Boutonne



Vases de la Brèche, Niort

La Fondation du patrimoine met en place des collectes de dons pour aider aux financements du patrimoine appartenant aux collectivités ou aux associations.

- Une démarche très fédératrice.
- Des avantages fiscaux attractifs.
- Une gestion très simple pour le porteur de projet.
- Une aide non négligeable pour le porteur de projet.

L'appel aux dons

La Chapelle Bertrand 1^{er} appel aux dons / rappel

Souscription FDP (05/04/2019): 13 966.80 €

Subvention FDP : 7 089 €
(10% DU MONTANT DES TRAVAUX
DE LA COLLECTE)

Mécénat AG2R LA MONDIALE : 25 000 €

CLUB DES MÉCÈNES FDP79 : 4 000 €

TOTAL SOUSCRIPTIONS : 50 055,80 €
(71% du montant des travaux de la
collecte)



L'appel aux dons

En cours en Deux-Sèvres

- Loretz d'Argenton, église de Bouillé Loretz
- L'Absie, aile est de l'abbaye Notre-Dame
- Saint Jean de Thouars, Clos de l'abbaye de Bonneval
- Saint Jouin de Marnes, ensemble de tableaux de l'abbaye
- Pougne Hérisson, Château
- Parthenay, église Saint-Laurent
- Chef-Boutonne, chapelle Cail
- Melleran, église Notre-Dame
- Soudan, église Notre-Dame
- Tourtenay, église Saint-Pierre

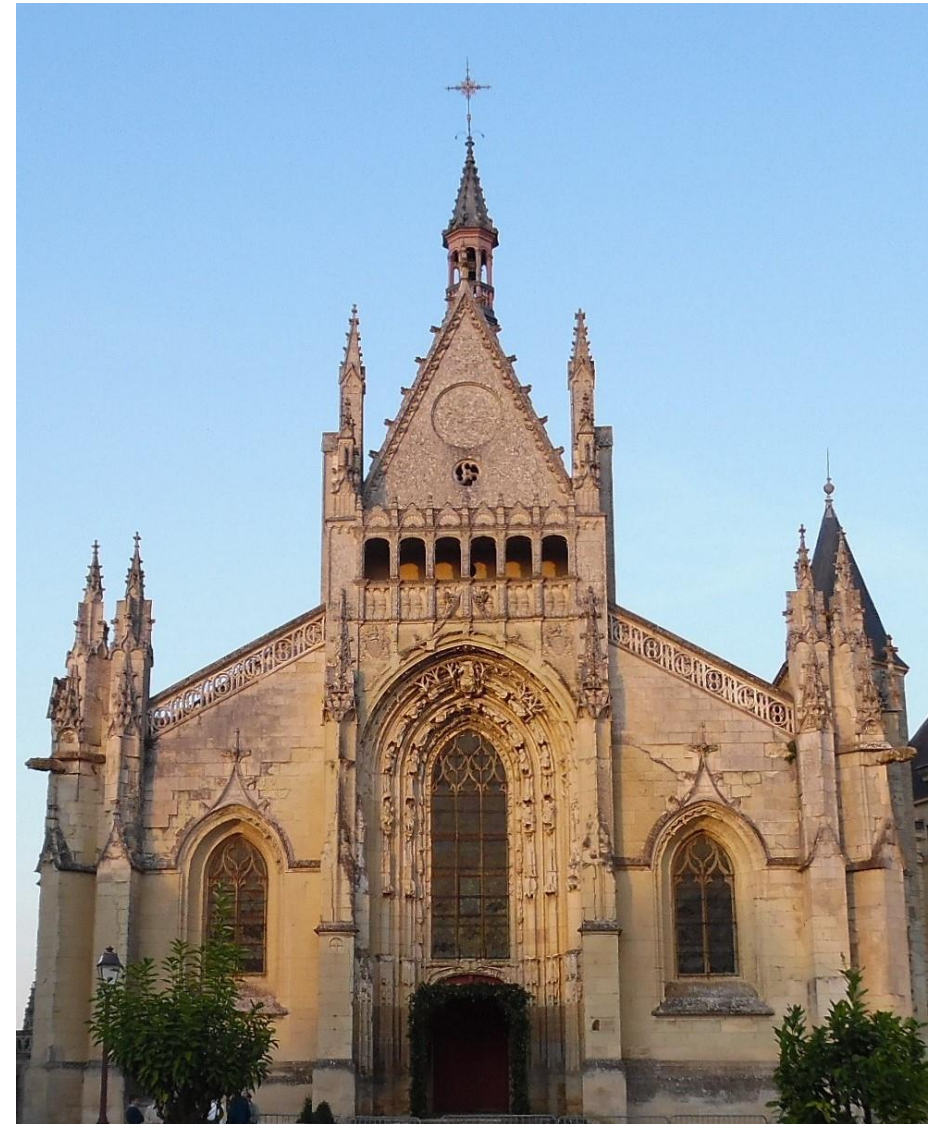


Saint-Laurent de Parthenay

L'appel aux dons

A venir d'ici fin 2021 en Deux-Sèvres

- Thouars, collégiale
- La Peyratte, église Notre-Dame
- La Chapelle Bertrand, église Saint Saturnin



Collégiale Notre-Dame de Thouars

Le label

Pour sauvegarder et restaurer le patrimoine privé

- Pour qui ? Tous les propriétaires privés.
- Pour quoi ? Les bâtiments privés habitables ou non habitables non protégés au titre des monuments historiques, présentant un intérêt historique et architectural, situés dans les communes de moins de 20 000 habitants ou en SPR. En dehors de ces zones, uniquement les bâtiments non habitables caractéristiques du patrimoine rural.
- Quels avantages ? Octroi d'une aide de la Fondation de 2% minimum du montant des travaux.
Déduction de 50% minimum du montant des travaux du revenu imposable.



Four à pain avant / après, Vançais

Le label

Pourquoi signer une convention ?

- Le principe ? La commune apporte tous les ans une enveloppe de 5 000 à 15 000 euros à la Fondation pour le financement des labels.
- **Pourquoi ? Cela permet à la commune d'accompagner ses administrés dans leurs projets de restauration en mettant à leur disposition une aide incitative. La commune se donne ainsi les moyens d'une politique en matière de restauration (plafond d'aide, ciblage vers les non imposables, définition d'un périmètre géographique, fond façade...)**
- **Quels avantages pour la Commune ?**
 - Elle donne aux habitants les moyens d'entreprendre des travaux de qualité.**
 - Elle participe activement à la restauration de son patrimoine.**
 - Le suivi administratif des dossiers est entièrement géré par la Fondation du patrimoine.**
- **Quelles communes ont déjà signé une convention : Melle, Oiron, St Loup Lamairé, Thouars, Airvault, Chef-Boutonne**

Petites villes de demain

Pourquoi signer une convention ?

- **Partenariat entre la Fdp et les Ministères de la culture et de la Cohésion des territoires,**

les Petites Villes de demain qui ont conventionné avec la Fondation du patrimoine, pourront chaque année:

1/ permettre à un projet de restauration dans le cadre du Label Fdp, s'il est sélectionné, d'être subventionné à hauteur de 20% du montant des travaux et bénéficier d'un avantage fiscal de 100% du montant des travaux.

2/ candidater pour bénéficier d'une aide de 100 000€ dans le cadre d'un appel aux dons. Le siège de la Fondation du patrimoine sélectionnera, au niveau national, 10 projets publics pour lesquels une collecte dynamique est en cours.

Le Club de mécènes

Pour accompagner les porteurs de projets

Le Club de mécènes des Deux-Sèvres existe depuis 2016 et regroupe à ce jour 4 entreprises du département. Son rôle est d'apporter des aides financières à des projets de restauration publics ou associatifs. Depuis 2016, 10 projets ont été accompagnés par le Club.

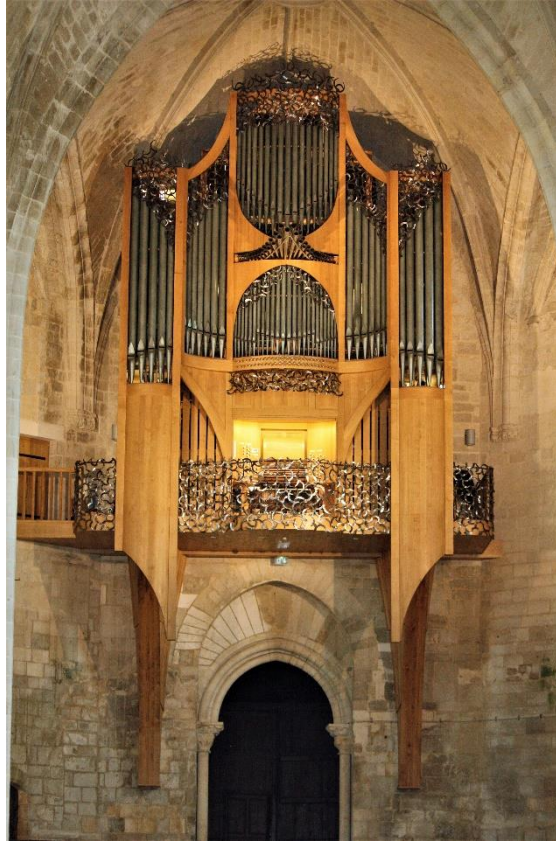


Le Club de mécènes



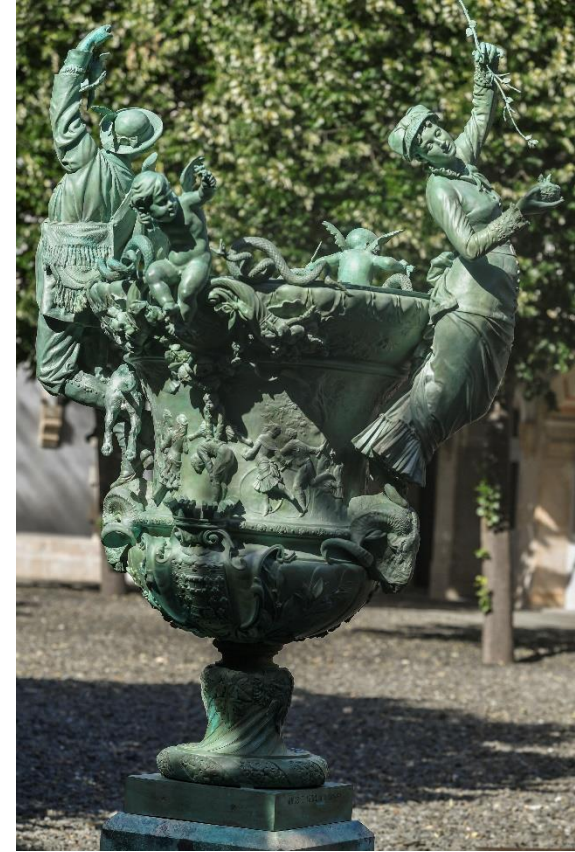
Moulin de Rimbault, Beauvoir sur Niort

Montant de travaux : 77 486 €
Subvention Club : 3 500 €
Montant de la collecte : 4 060 €
Subvention Fondation : 7 748 €



Orgue de Celles sur Belle

Montant de travaux : 406 879 €
Subvention Club : 10 000 €
Montant de la collecte : 21 020 €
Subvention Fondation : 3 353 €



Vases de La Brèche, Niort

Montant de travaux : 151 480 €
Subvention Club : 7 000 €
Montant de la collecte : 4 544 €
Subvention Fondation : 5 000 €

La Mission Bern

Pour sauvegarder des édifices en péril

Depuis 2018, la Fondation du patrimoine en partenariat avec la Française des Jeux accompagne la Mission Bern dans la sélection des projets soutenus annuellement. Chaque année la Délégation des Deux-Sèvres propose 2 projets au comité de sélection. Un seul est retenu et bénéficie d'une aide financière conséquente.

2019 : Château de Pougne-Hérisson

2020 : Commanderie de Cenan à St Pompain

2021 : Aile Est de l'abbaye Notre-Dame de L'Absie



avec



La Mission Bern

Montant des travaux : 189 100 euros HT

Montant Mission Bern : 28 000 euros

Collecte Fondation du patrimoine : 2 690 euros



Château de Pougne-Hérison

Adhésion des Communes et ECPI

U	L'effectif de la commune/ECPI	Notre cotisation à partir de
	moins de 500 habitants	55 €
	moins de 1 000 habitants	75 €
	moins de 2 000 habitants	120 €
	moins de 3 000 habitants	160 €
	moins de 5 000 habitants	230 €
	moins de 10 000 habitants	300 €
	moins de 30 000 habitants	600 €
	plus de 30 000 habitants	1 100 €

Communes adhérentes 2021 au 14 octobre 2021

AIRVAULT / AMAILLOUX / ARDIN / ASSAIS LES JUMEAUX / AZAY SUR THOUET / CHAMPDENIERS ST DENIS / COULON / IRAIS / LA CHAPELLE BATON / LA CHAPELLE BERTRAND / LA CRECHE / LA FERRIERE EN PARTHENAY / LA MOTHE ST HERAY / LE RETAIL / LOUIN / MARGNY / MAULEON / MELLERAN / MENIGOUTE / NIORT / NUEIL LES AUBIERS / PAMPROUX / PLAINE D'ARGENSON / SECONDIGNY / SOUDAN / ST CHRISTOPHE SUR ROC / ST JEAN DE THOUARS / ST LOUP LAMAIRE / ST MAIXENT DE BEUGNE / ST MARTIN DE SANZAY / ST PARDOUX SOUTIERS / ST REMY / STE VERGE

FONDATION
DU PATRIMOINE
reconnue d'utilité publique

Commune, ECPI, adhérons!

Adhérez à la Fondation du patrimoine pour soutenir son action. En France, 600 000 édifices non protégés sont menacés de disparition. Sauvez ce patrimoine populaire de proximité et agissons ensemble avec la Fondation du patrimoine.

Nos coordonnées

Commune ECPI Nom
Représenté par M. Mme Fonction
Nom Prénom
Adresse
Code postal Ville
Téléphone
E-mail

Notre cotisation

<input checked="" type="checkbox"/> L'effectif de la commune/ECPI	Notre cotisation à partir de
moins de 500 habitants	55 €
moins de 1 000 habitants	75 €
moins de 2 000 habitants	120 €
moins de 3 000 habitants	160 €
moins de 5 000 habitants	230 €
moins de 10 000 habitants	300 €
moins de 30 000 habitants	600 €
plus de 30 000 habitants	1 100 €

Date : / / 20.....
Signature ou cachet :

Notre paiement

Par virement bancaire
Titulaire du compte : Fondation du patrimoine
Banque : Société Générale
Référence bancaire :

Code banque	Code guichet	N° Compte	Clé RIB	IBAN	BIC-ADRESSE SWIFT
30003	03010	00037295439	80	FR76 3000 3030 1000 0372 9543 9800	SOGEFRPP

» Merci d'identifier votre virement bancaire : Nom de la collectivité/ECPI + Adhésion FDP.
» Ce bulletin original a valeur de justificatif auprès de votre Trésor public.
» J'envoie la copie du présent bulletin d'adhésion à la Fondation du patrimoine.

L'invitation à l'assemblée générale annuelle vous sera adressée par mail. Si vous souhaitez la recevoir par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre.
La cotisation est valable pour l'année civile en cours. Les informations relatives sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles sont traitées dans le strict respect de la loi relative à l'accès à l'information et de la loi relative à la protection des données personnelles. Elles sont destinées à la gestion de votre adhésion et à la tenue de la comptabilité de la Fondation du patrimoine. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 (dite loi « Informatique et libertés ») et de la loi n° 2016-131 du 27 septembre 2016 relative à la transparence de la vie publique, vous bénéficiez des droits d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition aux informations que nous conservons. Pour exercer ces droits et accéder aux informations vous concernant veuillez contacter le délégué à l'adhésion de votre commune.

Fondation du patrimoine - Délégation Patrimoine-Charentes
1 bis, rue Lebasque - 86000 Poitiers - 05 49 41 45 54 - patrimoine.charentes@fondation-patrimoine.org
Fondation reconnue d'utilité publique | Siren 41312827 | Siège social: 153 bis avenue Charles de Gaulle - 92200 Neuilly-sur-Seine



Contacts

Pierre-André MASTEAU | Délégué départemental
pierre-andre.masteau@fondation-patrimoine.org – 06 07 53 21 00

Aurélie LIEGE | Chargée de mission
aurelie.liege@fondation-patrimoine.org – 06 59 54 62 15

FONDATION



**DU
PATRIMOINE**